



## Voisinage

Le contact avec le voisinage n'est pas le même dans tous les quartiers. Il est toutefois recommandé, particulièrement en cas de conflit, de parler avec ses voisins.

### Entrer en contact

Dans la plupart des quartiers ou maisons, les voisins entretiennent un contact régulier entre eux (organisation de fête p. ex.) Dans d'autres endroits, c'est parfois moins fréquent. Les nouveaux arrivant peuvent dans tous les cas se présenter personnellement. Cette pratique est très répandue dans le canton de Berne. Si les voisins ne souhaitent aucun contact, les nouveaux locataires n'en sont pas la cause. Dans ce cas, mieux vaut se contenter de vivre en harmonie les uns à côté des autres. Il existe d'autres manières d'entrer en contact avec la population locale, à travers les associations par exemple.

### Règlement de maison

La grande majorité des immeubles possède un règlement de maison. Celui-ci est en général remis avec le contrat de bail. Ce document fixe les règles de la cohabitation ainsi que celles de l'utilisation des locaux communs et de la buanderie. En Suisse, on attache une grande importance au respect du règlement de maison. Cela concerne particulièrement les heures de repos, qui sont même parfois réglées légalement.

### Conflits

Si d'autres personnes dans l'immeuble ne respectent pas le règlement de maison et que cela dérange, il est conseillé en premier lieu d'en parler avec les personnes concernées. Si cela n'est d'aucune aide, on peut s'adresser au bailleur ou à la gérance. Dans les cas plus difficiles, on peut également faire appel à la police (téléphone: 117). La police doit toujours être appelée lorsqu'on est témoin de violence dans un autre appartement ou que l'on s'inquiète du bien-être de ses voisins.

### Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

[www.hallo-bern.ch/fr/vivre/voisinage](http://www.hallo-bern.ch/fr/vivre/voisinage)